



En bref

172'100 Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral au 4.3.2018, l'équivalent du corps électoral de Thurgovie.

Les électeurs inscrits à l'étranger constituent 3,2% de l'électorat suisse.

La part varie fortement d'un canton à l'autre, la plus importante revenant aux cantons de Genève (9,8%) et Bâle-Ville (7,2%).

Les Suisses de l'étranger votent dans leur dernière commune de domicile suisse.

À défaut, ils votent dans leur commune d'origine.

En moyenne, plus de la moitié des électeurs votent d'emblée par voie électronique lorsqu'ils le peuvent.

10 cantons utilisent le vote par Internet pour leurs concitoyens de l'étranger (AG, BE, BS, FR, GE, LU, NE, SG, TG et VD). GR prévoit de réintroduire le vote électronique en 2020, GL laisse la date de réintroduction ouvert. Quant aux cantons de, JU, TG et ZH ont déjà dit qu'ils allaient introduire le vote électronique dans les années à venir.

Suite à l'annonce du canton de Genève de ne plus exploiter son système de vote au plus tard fin février 2020, 6 des 7 cantons qui utilisent actuellement le système genevois CH Vote (AG, BS, BE, LU, SG et GE) ont déjà dit qu'ils voulaient continuer à offrir le vote électronique à leurs concitoyens de l'étranger et utilisant le système de la Poste. Le canton de VD ne s'est pas encore prononcé. A noter que le canton de BS avait déjà annoncé en 2017 qu'il utiliserait le système de la Poste dès le 10.2.2019.

1 système de vote existe

Le seul système de vote électronique utilisé en Suisse est celui développé par La Poste. Il s'agit d'un système de deuxième génération qui permet une vérification individuelle des votes. Ainsi, le recours à des codes personnalisés permet aux votants de vérifier si leur vote a été transmis et enregistré correctement. Ce système comprend également la vérifiabilité universelle. Cela signifie que la commission électorale peut vérifier, au moment de l'ouverture de l'urne, que celle-ci et son contenu n'ont pas fait l'objet de manipulations.

I. Rappel historique

- **1992: introduction du vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger**
Le message sur *La loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger* disait qu'il était attendu que 20 à 25'000 citoyens suisses exercent leur droit de vote par correspondance depuis l'étranger. 25 ans plus tard, ils sont plus de 158'000 à être inscrits sur un registre électoral.
- **2002: Lancement du projet *Vote électronique***
Lancement de projets pilotes dans 3 cantons : GE, NE et ZH, chacun des 3 cantons utilisant un système différent.
- **Janvier 2003 : 1^{er} essai de vote électronique dans la commune d'Anières**
Essai réalisé par le canton de Genève dans le cadre de votations communales (19.1.2003)
- **26 septembre 2004: 1^{er} essai de vote électronique au niveau fédéral**
Essai réalisé par le canton de Genève dans le cadre des élections fédérales

- **23 octobre 2011: élection des conseillers nationaux par Internet dans 4 cantons**
AG, BS, GR et SG offrent cette possibilité à leurs concitoyens de l'étranger pour les élections fédérales.
- **14 juin 2013, le Conseil fédéral adopte le troisième rapport sur le vote électronique**
Il détaille les bases sur lesquelles l'extension du vote électronique à tous les électeurs suisses et tous les types de scrutins (votations et élections) doivent reposer. Le principe est que la sécurité prime sur la vitesse de mise en œuvre. Découlant de ce rapport, des systèmes de deuxième génération sont mis en place dès le 1^{er} janvier 2015.
- **23 septembre 2015 : dissolution du consortium zurichois de vote électronique**
Le système était utilisé par 9 cantons (AG, FR, GR, GL, SG, SO, SH, TG et ZH)
Cela fait suite à la décision du Conseil fédéral de ne pas leur accorder l'autorisation d'utiliser le vote électronique pour les élections fédérales.
- **18 octobre 2015: élection des conseillers nationaux par Internet dans 4 cantons**
BS, GE, LU et NE offrent cette possibilité à leurs concitoyens de l'étranger pour les élections fédérales.
- **1^{er} novembre 2015: entrée en vigueur de la Loi sur les Suisses de l'étranger**
L'introduction du vote électronique généralisé pour les Suisses de l'étranger est mentionnée dans la loi qui indique qu'une aide financière aux cantons désireux d'introduire le vote électronique peut leur être accordée.
- **12-27 juin 2017: élection directe du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) par Internet**
Les Suisses du Mexique et d'Australie élisent leurs délégués au CSE grâce au système genevois CHVote.
- **28 novembre 2018 : le canton de Genève décide de ne plus exploiter son système de vote électronique au plus tard en 2020.**
Le système était utilisé par 7 cantons (AG, BS, BE, LU, SG, VD et GE).
La décision du Grand conseil genevois est liée à des raisons de financement pour la mise à niveau du système afin d'y intégrer la vérifiabilité universelle.
- **25 janvier 2019 : début de l'initiative populaire fédérale « Pour une démocratie sûre et viable (moratoire sur le vote électronique)»**
Le comité d'initiative rassemblé autour du conseiller national Franz Grüter annonce le lancement d'une initiative populaire contre le vote électronique.
- **4. avril 2019 : prise de position de l'OSE sur le projet de modification de la loi fédérale sur les droits politiques (passage de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique)**
publié sur : <https://www.aso.ch/fr/politique/prises-de-position>

II. Evolutions à venir

- **Décision du 28.10.2016 du Comité de Pilotage de la cyberadministration pour la stratégie 2017-2019**
 - Cette stratégie ([lien](#)) prévoit de mettre en place le vote électronique pour les votations et les élections dans deux tiers des cantons d'ici fin 2019.
 - Le comité de pilotage - composé de représentants de la Confédération, des cantons et des communes dans le domaine de la cyberadministration et géré par le Département fédéral des finances – a décidé de soutenir le projet «Vote électronique» par des moyens financiers supplémentaires. A partir de 2017, et jusqu'en 2019, 100'000 CHF supplémentaires seront alloués annuellement pour l'ensemble du projet de vote électronique. La somme annuelle passant ainsi de 250'000 CHF à 350'000 CHF. 50% de cette somme sera financée par la

Confédération et 50% par les cantons. Le comité de pilotage a en outre décidé de renforcer l'aide accordée à la coordination et à la gestion du projet.

- [Annonce du 27.6.2018 de la Chancellerie fédérale](#)

Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir une consultation pour généraliser le système de vote électronique afin qu'il devienne le troisième canal de vote en Suisse en plus du vote par correspondance et du vote dans les urnes. Une consultation sera lancée avant la fin de l'année 2018. La Chancellerie fédérale devra élaborer un projet en se basant sur les conclusions du groupe d'experts chargé de mettre au point les grandes lignes de l'introduction du vote électronique. La réforme passera par une révision de la loi sur les droits politiques.

Les cantons resteront libres d'instaurer ou non le vote électronique. Les électeurs pourront choisir de voter par voie électronique, par correspondance ou dans les urnes.

III. Attentes de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

- [Que tous les Suisses de l'étranger puissent élire leurs conseillers nationaux et leurs conseillers aux Etats par Internet](#)

Cette demande se trouve dans le manifeste électoral 2015-2019 de l'OSE adressé à tous les partis politiques et candidats aux élections fédérales 2015.

L'OSE a cependant toujours défendu la vision de la Chancellerie fédérale qui est de dire que la sécurité prime sur la vitesse d'introduction du vote électronique.

- [L'introduction du vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger doit être accompagnée de mesures en faveur de l'envoi du matériel de vote par Internet \(dématérialisation totale\).](#)

A ce moment-là seulement, les Suisses de l'étranger auront un accès facilité au vote par Internet et, découlant de cela, pourront exercer de manière facilitée leurs droits politiques.

Actuellement, le matériel de vote arrive encore souvent trop tard, empêchant les Suisses de l'étranger de participer aux votations et élections. L'introduction du vote électronique pour les Suisses de l'étranger relève du principe de non-discrimination. Il ne s'agit pas de faire des Suisses de l'étranger un groupe privilégié, mais ceux-ci ont, de facto, un besoin plus urgent de pouvoir exercer leurs droits politiques par Internet.

IV. Stratégie de l'OSE

L'OSE a mis en place une stratégie différenciée pour le traitement de la question du vote électronique.

Cette stratégie s'articule en 3 axes:

1. Autorités fédérales

L'OSE est en contact régulier avec la Chancellerie fédérale qui chapeaute le projet « e-voting » en Suisse.

C'est elle qui fixe les conditions d'octroi des autorisations et donc les conditions de qualité (cahier des charges) que doit remplir chaque système pour chaque votation ou élection.

L'OSE s'est toujours rangée à l'avis de la Chancellerie fédérale qui veut que la sécurité prime sur la vitesse d'introduction. Cependant, elle se démarque de la Chancellerie en demandant une mise en place de processus de votation et d'élection totalement dématérialisés (sans papier).

2. Autorités cantonales

L'OSE est régulièrement en contact avec la Conférence des Chanceliers d'Etat et les Chancelleries d'Etat des cantons qui n'ont pas encore introduits le vote électronique ainsi qu'avec celles qui ne permettent pas encore à leurs concitoyens de l'étranger d'élire leurs conseillers aux Etats afin de leur demander d'avancer sur ce dossier.

3. Parlement fédéral

L'OSE est régulièrement en contact avec les parlementaires fédéraux afin de les sensibiliser à l'importance du vote électronique pour les Suisses de l'étranger. Elle soutient, de concert avec les parlementaires fédéraux membres des instances de l'OSE, les interventions parlementaires destinées à faciliter l'exercice des droits politiques des suisses de l'étranger. Les droits politiques ont été thématiques à plusieurs reprises lors des réunions de l'Intergroupe parlementaire «Suisses de l'étranger».

V. Rappel des actions menées par l'OSE

Date	
2006	<u>Intervention auprès des Chancelleries cantonales pour demander une introduction rapide du vote électronique pour les Suisses de l'étranger</u> Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2007 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE)
2006	<u>Intervention auprès des partis politiques pour demander une introduction rapide du vote électronique pour les Suisses de l'étranger</u> Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2007 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE)
2011	Intervention auprès des Chancelleries cantonales pour demander que tous les Suisses de l'étranger puisse élire leurs conseillers nationaux pour les élections fédérales 2011 <u>Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2011 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) en mars 2011</u>
2011	Intervention auprès des partis politiques pour demander que tous les Suisses de l'étranger puisse élire leurs conseillers nationaux pour les élections fédérales 2011 <u>Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2011 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) en mars 2011</u>
8.4.2011	Résolution du CSE (page 2 du document sur le lien ci-dessous) <u>http://aso.ch/files/webcontent/direction/Resolution_E-Voting-Resolution_vote_electronique.pdf</u>
2012	Pétition lancée pour demander une introduction rapide du vote électronique pour tous. (15'000 signatures recueillies)
16.8.2013	Conclusion et avis du CSE suite à la publication du 3 ^e rapport sur le vote électronique
2015	Intervention auprès des Chancelleries cantonales pour demander que tous les Suisses de l'étranger puissent élire leurs conseillers nationaux pour les élections fédérales 2015 <u>Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2015 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) en mars 2015</u>
2015	Intervention auprès des partis politiques pour demander que tous les Suisses de l'étranger puissent élire leurs conseillers nationaux pour les élections fédérales 2015 <u>Demande contenue dans le manifeste électoral OSE 2015 adopté par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) en mars 2015</u>
3.6.2015	Séance Intergroupe parlementaire «Suisses de l'étranger» sur le vote électronique <u>https://www.youtube.com/watch?v=xP6CC6vQN9Q</u>
14.8.2015	Résolution du CSE <u>http://aso.ch/files/webcontent/direction/Resolution_E-Voting-Resolution_vote_electronique.pdf</u>
5.8.2016	<u>Table-ronde sur le thème du vote électronique au Palais fédéral lors de la séance du centenaire du Conseil des Suisses de l'étranger</u> <u>But de la table-ronde</u> : connaître la feuille de route de la Chancellerie et des cantons et profiter des 100 ans de l'OSE pour thématiquer l'introduction de l'e-voting pour les Suisses de l'étranger.
23.2.2017	<u>Envoi d'une lettre aux président(e)s des gouvernements des 14 cantons ne permettant pas à leurs concitoyens de l'étranger de voter par Internet</u>

	(AG, AI, AR, GL, LU, NW, OW, SG, SH, TG, UR, VD, VS et ZG) afin de leur demander une révision de la loi cantonale relative aux droits politiques dans leur canton afin de permettre l'élection des Conseillers aux Etats par leurs concitoyens de l'étranger.
10.3.2018	Table-ronde sur le thème du vote électronique durant la séance de printemps du Conseil des suisses de l'étranger à l'Hôtel de ville de Berne. <u>But de la table-ronde</u> : connaître les arguments des tenants et opposants du vote électronique suite au dépôt d'initiatives parlementaire demandant de limité l'introduction du vote électronique.
10.8.2018 - 28.11.2018	Lancement d'une pétition demandant au Conseil fédéral et au parlement l'introduction du vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger d'ici 2021. La pétition qui a recueilli 11'492 signatures a été remise à la Chancellerie fédérale le 30.11.2018
04.04.2019	Prise de position de l'OSE à la procédure de consultation vote électronique

Retrouvez [sur le lien suivant](#) l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), l'organe suprême de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE). Les textes des résolutions se trouvent également à partir de la page 9 du présent document.

VI. Interventions parlementaires

Retour sur les interventions parlementaires en lien avec ce sujet :

([Terminologie](#) : CE = Conseil des Etats / CN = Conseil national / CF = Conseil fédéral)

Date dépôt	Intervention parlementaire	Résultat
14.12.2018	Motion Sommaruga – 18.4375 E-voting: Pour un engagement rapide et fort en faveur d'un système en main publique et en « open source » Le Conseil fédéral est chargé, dans la mesure du possible, en collaboration avec les cantons, de mettre à disposition dès 2020 un système de e-voting en main publique et en open source, en développant son propre outil ou reprenant et développant un système d'e-voting déjà existant avec ces qualités.	Non encore traitée CN (conseil prioritaire)
13.12.2018	Motion Wehrli – 18.4225 Vote électronique dans le mandat de la Poste Demande au Conseil fédéral de modifier la loi sur La Poste, de manière à ancrer la prestation de vote électronique dans le mandat de service universel de La Poste	Non encore traitée CN (conseil prioritaire)
10.12.2018	Question Zanetti – 18.1083 Combien coûte le vote électronique Il demande ce que coûte au contribuable le système de vote électronique de La Poste Suisse et combien d'argent cette dernière, qui fait partie de la Confédération, a gagné jusqu'ici grâce au vote électronique. La réponse du Conseil fédérale du 20.02.2019 : La fixation du prix est l'affaire des parties au contrat et la Confédération n'y participe en rien. La Poste Suisse, qui propose un système de vote électronique, publie certes	Réponse du CE du 20.02.2019 - Liquidé

	<p>un rapport financier, mais celui-ci ne contient pas d'informations détaillées pour le secteur d'activité " vote électronique ". La décision de publier des chiffres plus précis appartient à La Poste Suisse. Eu égard à la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons en matière de droits politiques, les cantons assument également la majeure partie des coûts liés au vote électronique. Ces coûts sont variables et dépendent des structures cantonales.</p>	
4.12.2018	<p>Initiative parlementaire Zanetti – 18.468 Vote électronique. Suspendre les travaux Demande que tous les essais et projets qui concernent le vote électronique en matière d'élections et de votations sont suspendus jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu un rapport dans lequel il démontre, d'une part, que les problèmes de sécurité actuels sont résolus, et d'autre part, que le vote électronique répond à un besoin et que les citoyens sont disposés en conséquence à supporter les surcoûts qu'il entraîne. L'Assemblée fédérale statuera par voie d'arrêté fédéral sujet au référendum sur la reprise des travaux relatifs au vote électronique.</p>	Non encore traitée CN (conseil prioritaire)
28.11.2018	<p>Question Sommaruga – 18.5681 E-voting. Abandon du système genevois pour des questions financières Le 28 novembre 2018, le canton de Genève a annoncé renoncer à son système de e-voting, seul système en main publique, en raison de l'investissement trop important qu'il est le seul canton à supporter. La Chancellerie fédérale a été sollicitée pour contribuer à mettre sur pied une mutualisation du système. Or, la chancellerie a laissé tomber le canton de Genève. Par conséquent, la stratégie du double système d'e-voting qu'elle prônait est brisée. Qu'entend faire la chancellerie?</p>	Réponse du CF du 3.12.2018 - Liquidé
11.6.2018	<p>Initiative parlementaire Müller – 18.427 Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse Demande l'inscription dans la loi fédérale sur les droits politiques de restrictions concernant l'e-voting. Seul deux tiers des cantons suisses et 30% des électeurs de ces cantons auraient accès au vote électronique. De plus, deux systèmes de vote électronique devront être en service et ce afin de renforcer la sécurité.</p>	<p>Non encore traité au CE (conseil prioritaire) Décision de la CIP-E (11.10.2018) à 7 voix contre 4 et 1 abstention de donner suite</p>
16.3.2018	<p>Initiative parlementaire Glättli – 18.420 Votations et élections. Garantir la confiance dans les résultats est un fondement de la démocratie Demande une adaptation de la loi sur les droits politiques (LDP) soit modifiée afin que toutes les étapes essentielles à la tenue d'élections et de votations puissent être vérifiées publiquement. Elle demande aussi que la procédure d'établissement des résultats d'une élection ou d'une votation puisse être vérifiée par les</p>	<p>CN (12.9.2018) Refusé - liquidé 99 voix contre 80 et 15 abstentions.</p>

	<p>électeurs sans qu'ils disposent de connaissances spécialisées particulières.</p> <p>L'OSE partage l'avis selon lequel la vérifiabilité accroît la confiance dans le système de vote électronique. Le principe de vérifiabilité est déjà contenu dans le principe de « vérifiabilité complète » prévu dans la législation fédérale. Dès lors, le but poursuivi par l'initiative est partie intégrante de la stratégie du Conseil fédéral. Il faut par ailleurs souligner qu'il ne faut pas confondre le vote par internet avec les votes qui ont eu lieu, dans certains pays, à l'aide de machines électroniques de vote dans un local de vote.</p>	
1.3.2018	<p>Interpellation Zanetti – 18.3057</p> <p>Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe</p>	Réponse du CF du 16.5.2018 - Liquidé
29.11.2017	<p>Question Büchel – 17.5545</p> <p>Suisses de l'étranger, remise trop tardive du matériel de vote.</p> <p>Demande au CF d'étudier les possibilités qui s'offriraient de s'appuyer sur les représentations suisses à l'étranger pour accélérer la remise du matériel de vote aux Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral afin qu'ils puissent exprimer leurs suffrages à temps.</p>	Réponse du CF du 4.12.2017 - Liquidé
28.09.2017	<p>Motion Dobler – 17.3852</p> <p>Charge le Conseil fédéral de soumettre les systèmes de vote électronique utilisés en Suisse à un test de résistance assorti d'incitations financières dans le cadre d'une procédure structurée lors de deux votations successives. Cette procédure sera annoncée publiquement, la sécurité devra être démontrée, et un rapport public sera rédigé à l'issue de l'opération.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173852</p>	Retrait de la motion par le motionnaire, le 7.3.2018
21.09.2017	<p>Initiative parlementaire Grüter -17.471</p> <p>Moratoire sur le vote électronique</p> <p>Demande de modifier la loi fédérale sur les droits politiques de telle sorte que les essais de vote électronique soient suspendus pendant une période qui sera fixée dans la loi, mais au moins pendant quatre ans. Les dispositions en la matière ne s'appliqueront pas aux systèmes prévus pour les Suisses de l'étranger.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170471</p>	<p>CN (12.9.2018)</p> <p>Refusé - liquidé</p> <p>98 voix contre 80 et 16 abstentions.</p>
16.12.2016	<p>Question Zanetti – 16.1081</p> <p>Demande à quelles conditions le CF serait prêt à renoncer au vote électronique sachant que le rapport coût-utilité est très élevé et qu'il n'apporte pas d'amélioration qualitative pour la formation de l'opinion politique. A cela s'ajoute les éventuels problèmes de prise d'influence (hackers) sur l'issue d'un scrutin.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20161081</p>	Réponse du CF du 15.02.2017 - Liquidé
15.12.2016	<p>Postulat Dobler – 16.4078</p> <p>Charge le CF, sur la base d'un rapport, pour le passage à la dématérialisation totale du processus de vote : de l'envoi du matériel, des codes d'inscriptions, de l'authentification au vote lui-même par Internet et de la mise en place d'une procédure pour le vote en ligne sans papier.</p>	<p>Adopté - Liquidé</p> <p>CN (12.6.2017) – Adopté par 87 voix, contre 73 et 12 abstentions.</p>

	https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20164078	
13.12.2016	Question Schwaab – 16.1076 Demande au CF l'organisation d'"intrusion tests afin de vérifier, dans des conditions réelles, la fiabilité des systèmes de vote électronique agréés. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20161076	Réponse du CF du 15.02.2017 - Liquidé
18.6.2016	Interpellation Levrat – 15.3634 Prie le CF de dire quels montants la Confédération a déjà investi dans le développement des trois systèmes de vote électronique suisse, et si le CF ne devrait pas choisir un seul de ces trois systèmes et si oui, sur quels critères. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153634	CE (7.9.2015) – Liquidé
18.3.2016	Postulat Romano – 16.3219 Charge le CF d'établir une feuille de route pour l'entrée en vigueur du vote électronique et de garantir la sécurité et la transparence des systèmes. Cela doit passer par la vérifiabilité universelle ainsi que la publication (partielle ou totale) sur Internet du code source des systèmes de vote électronique. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163219	Adopté - Liquidé CN (14.9.2016) – Adopté à 121 voix contre 68 et t 1 abstention.
18.3.2016	Motion – Campell – 16.3246 Charge le CF de définir des conditions et des procédures en vue de l'introduction généralisée du vote électronique de sorte que les cantons intéressés puissent prendre les mesures nécessaires rapidement et simplement. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163246	(16.3.2017) – Retrait – Liquidé
18.12.2015	Motion Reimann Lukas – 15.4237 Charge le CF de modifier l'ordonnance sur le vote électronique de telle sorte que seuls les systèmes de vote électronique dont le code source est publié puissent bénéficier d'une autorisation. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154237	CE (8.6.2017) – Rejet – Liquidé Le CN avait adopté la motion (16.3.2017) à 84 voix contre 80 et 15 abstentions
18.12.2015	Motion Lombardi – 15.4260 Charge le CF de contraindre les cantons, par voie légale, à offrir la possibilité à tous leurs concitoyens de l'étranger de pouvoir voter par voie électronique. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154260	CE (7.3.2016) – Rejet 22 voix contre 18 voix et 2 abstentions
18.12.2015	Interpellation Masshardt – 15.4227 Prie le CF de dire comment il entend résoudre le problème de l'envoi de la documentation de vote aux Suisses de l'étranger, celle-ci arrivant souvent trop tard. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154227	CN (18.3.2016) – Liquidé
16.12.2015	Motion Guldimann – 15.4139	(14.9.2016) – Retrait

	Charge le CF de contraindre les cantons, par voie légale, à offrir la possibilité à tous leurs concitoyens de l'étranger de pouvoir voter par voie électronique. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154139	
25.9.2015	Postulat Sommaruga – 15.4058 Charge le CF, en collaboration avec les cantons, de modifier l'ordonnance sur les droits politiques afin de connaître le comportement électoral des Suisses de l'étranger dans l'ensemble des cantons suisses et que ces résultats soient publiés. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154058	CN (14.9.2016) Refusé – Liquidé 128 voix contre 60 et 1 abstention.
6.5.2015	Motion Darbellay – 15.3492 Charge le CF de veiller à ce que le vote électronique en Suisse repose sur une solution dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent exclusivement à des instances publiques suisses. Cela doit également s'appliquer aux composants de ces logiciels. Par ailleurs, l'ensemble du code source doit être accessible au public et les procédures doivent être transparentes. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153492	24.3.2016 – Retrait – Liquidé La motion avait été reprise par le Conseiller national Marko Romano
17.3.2015	Initiative parlementaire Reimann Lukas – 15.412 Demande au CF l'ajout d'un paragraphe 2 à l'article 8 sur les droits politiques. Cela permettrait à toute personne de déposer un recours en lien avec le système de vote électronique indépendamment de toute votation ou élection. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20150412	CN (31.5.2016) – Ne pas donner suite – Liquidé 134 voix contre 47 et 9 abstentions
11.3.2015	Question Reimann Maximilian – 15.5151 Demande des éclaircissements suite à la panne du système de vote électronique dans le canton d'AG lors des votations du 8.3.2015 https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20155151	
4.3.2015	Question Sommaruga - 13.5068 Demande quel pourcentage de Suisses de l'étranger pourront voter pour les élections fédérales 2015 par Internet et ce qu'entend faire la Confédération pour ouvrir ce canal de vote au plus grand nombre https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20155068	
18.6.2014	Postulat Reynard – 14.3470 Charge le CF d'examiner l'opportunité d'un abaissement du droit de vote à 16 ans, accompagné d'un renforcement de l'éducation à la citoyenneté et d'une campagne de sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20143470	(17.6.2016) – Classement – Liquidé (en suspend depuis plus de 2 ans)
26.9.2013	Motion Glättli – 13.3812	CN (2.6.2014) – Rejet – Liquidé

	Charge le CF de veiller à ce que ne soient autorisés que les systèmes de vote électronique qui garantissent la sécurité et l'anonymat du vote, que les électeurs puissent vérifier si leur suffrage a été transmis correctement, que les résultats de la votation puissent être vérifiés a posteriori sans violation du secret du vote (systèmes de deuxième génération), que le code source soit libre Et que des exceptions ne soient prévues qu'à titre provisoire pour permettre aux Suisses de l'étranger de voter. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20133812	107 voix contre 70 et 6 abstentions
25.9.2013	Motion Schwaab – 13.3808 Charge le CF de renoncer à autoriser les cantons à porter de 30 à 50 pour cent la part de leurs électeurs admis à voter par voie électronique https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20133808	(2.6.2014) – Retrait – Liquidé
11.9.2013	Question Markwalder – 13.5338 Demande au CF s'il faut craindre qu'il ne continue pas à introduire le vote électronique face aux nombreuses critiques à l'encontre de ce canal de vote. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20135338	
11.9.2013	Question Sommaruga – 13.5328 Demande au CF si la feuille de route de l'introduction du vote électronique est tenue et comment sont assurées la fiabilité du système et la vérification des résultats. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20135328	
29.9.2011	Motion Fässler – 11.3879 Charge le CF de contraindre les cantons, par voie légale, à donner à tous les électeurs suisses de l'étranger la possibilité de voter par Internet jusqu'aux élections fédérales de 2015. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20113879	CN (18.9.2013) – Rejeté – Liquidé 92 voix contre 83 et 11 abstentions
28.9.2011	Interpellation Fehr Hans-Jürg – 11.3854 Prie le CF de dire quelles mesures seront prises pour permettre à tous les Suisses de l'étranger d'élire leurs conseillers aux Etat https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20113854	CN (23.12.2011) – Liquidé
19.3.2010	Interpellation Recordon – 10.3251 Prie le CF de dire s'il peut garantir que les systèmes de vote électronique en vigueur ou testés soient totalement sûrs afin de ne pas mettre en danger le processus démocratique. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20103251	CE (16.10.2010) – Liquidé
19.3.2007	Question Guisan – 07.5076 Demande au CF combien de temps il estime qu'il faudra encore pour l'introduction du vote électronique pour les Suisses de l'étranger. La question faisait suite aux déclarations du responsable des droits politiques de la Chancellerie fédérale dans la Berner Zeitung, affirmant qu'il faudrait attendre jusqu'en 2030 pour l'introduction du vote électronique.	

	https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20075076	
19.3.2007	<p>Question Hutter – 07.5065</p> <p>Demande au CF combien de temps il estime qu'il faudra encore pour l'introduction du vote électronique pour les Suisses de l'étranger. La question faisait suite aux déclarations du responsable des droits politiques de la Chancellerie fédérale dans la Berner Zeitung, affirmant qu'il faudrait attendre une trentaine d'année pour l'introduction du vote électronique.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20075065</p>	
21.6.2007	<p>Motion Hutter – 07.3455</p> <p>Charge le CF d'introduire le vote électronique pour les Suisses de l'étranger pour les élections fédérales 2011.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20073455</p>	CN (5.10.2007) – Rejet – Liquidé
22.3.2007	<p>Motion Leutenegger-O – 07.3197</p> <p>Charge le CF d'introduire rapidement le vote électronique pour les Suisses de l'étranger</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20073197</p>	Liquidé Classé après plus de deux ans en suspens

VII. Résolutions adoptées par le CSE en de vote électronique

▪ Résolution du CSE (14.8.2015)

Le CSE regrette vivement que des raisons de sécurité aient amené le Conseil fédéral, le 12 août 2015, à ne permettre qu'à quatre cantons (GE, BS, LU, NE) d'offrir le vote électronique aux Suisses de l'étranger pour les élections fédérales 2015. En effet, et contrairement à ce qui avait jusqu' à

présent toujours été communiqué, les neuf cantons du consortium (ZH, AG, FR, GL, SH, GR, SG, SO, TG) ne pourront proposer le vote par Internet à leurs citoyens de l'étranger. Ainsi, seuls 34'000 Suisses de l'étranger, au lieu des 85'000 prévus, pourront utiliser le vote électronique.

Plus 142'000 Suisses de l'étranger sont inscrits pour exercer leurs droits politiques. Cela correspond au poids électoral de cantons comme le Tessin, la Thurgovie ou le Valais. Le CSE rappelle sa demande faite en 2011 que tous les Suisses de l'étranger puissent élire leurs représentants sous la coupole fédérale par Internet lors des élections fédérales.

Cependant, la décision du Conseil fédéral de n'accorder l'autorisation d'élire par voie électronique que dans les cantons de Neuchâtel, Genève, Bâle-Ville et Lucerne ne doit pas remettre en cause le vote électronique dans son ensemble, ni le fait que les systèmes zurichois, genevois et neuchâtelois ont fait leurs preuves depuis maintenant plus de 10 ans.

Il est impératif d'introduire le vote électronique pour faciliter l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger. Cela correspond à un besoin: Ceux-ci reçoivent souvent le matériel de vote quelques jours avant les scrutins et n'ont plus le temps de renvoyer le matériel de vote à temps. Seule l'introduction généralisée du vote électronique permettra aux membres de la Cinquième Suisse d'exercer effectivement leurs droits politiques. Là où ce canal de vote est proposé, jusqu'à 67 % des Suisses de l'étranger l'utilisent. Le CSE demande également à ce que les Suisses de l'étranger puissent élire, en plus des conseillers nationaux, leurs Conseillers aux Etats dans tous les cantons. Aujourd'hui seuls 12 cantons offrent cette possibilité.

▪ Résolution du CSE (16.8.2013)

3^{ème} Rapport Vote électronique

Le Conseil fédéral a publié le 14 juin 2013 le 3^{ème} rapport sur le vote électronique. Il dresse une évaluation de la phase d'essai 2006-2012 et esquisse les perspectives d'évolution du projet.

Evaluation de la phase 2006-2012¹

Trois cantons s'étaient lancés dans la phase des essais de vote électronique :

Neuchâtel a développé un portail en ligne, le Guichet unique, qui permet d'offrir aux citoyens du canton des prestations en ligne dont le vote électronique. Le nombre de Suisses de l'étranger inscrit au guichet unique est de 217, soit 5.4% des 4012 Suisses de l'étranger inscrits auprès des communes neuchâteloises.

Genève a utilisé son système à de nombreuses reprises. Le système genevois est également utilisé par les cantons de Bâle-Ville, Lucerne et Berne. Ce système a été utilisé par les ressortissants de Bâle-Ville à l'étranger pour les élections fédérales de 2011 et lors d'élections cantonales en novembre 2012.

Les sept cantons du consortium zurichois (SG, AG, TG, SO, SH, GR, FR) ont repris une copie du modèle zurichois (qui avait suspendu les essais en attendant les décisions fédérales d'extension du Vote électronique et la réalisation de l'harmonisation et la centralisation des registres électoraux. Zurich reprendra les essais en 2014) et l'ont utilisé, selon les cantons, pour des votations, des élections cantonales (FR, GR) et fédérales (SG, GR, AG).

Rien qu'au niveau de la Confédération, le vote électronique a fait l'objet d'une centaine d'essais lors de votations depuis le lancement du projet. Tous les essais se sont déroulés conformément aux exigences de la Confédération. Seuls quelques incidents mineurs relevant de l'organisation et de l'exploitation ont été signalés. Ces incidents ne remettent nullement en cause la réussite du scrutin concerné, d'autant que le secret du vote et l'exactitude du résultat ont été garantis.

Perspectives d'évolution

Parmi les perspectives d'évolution mentionnées dans le rapport, on peut citer les suivantes :

Abandon de la clause Wassenaar

¹ Extraits du rapport. Le rapport est disponible sur :

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/evoting/index.html?lang=fr> (français)

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/evoting/index.html?lang=de> (deutsch)

<http://www.bk.admin.ch/themen/pore/evoting/index.html?lang=it> (italiano)

Pour l'instant, seuls les Suisses résidant dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays signataire de l'accord de Wassenaar peuvent participer aux essais de vote électronique. Le rapport prévoit de supprimer cette limitation, avec la motivation suivante : *L'analyse du pour, du contre et des implications techniques justifie que l'on supprime la restriction aux pays signataires de l'arrangement de Wassenaar. Il convient par contre de sensibiliser les électeurs domiciliés dans un pays où l'utilisation de procédés de cryptage est interdite aux risques attachés à l'expression de leur suffrage par Internet. Pour ce faire, les cantons devront à l'avenir exposer ces différents problèmes et leurs conséquences potentielles dans les documents de vote (en y ajoutant par exemple un mémento) et sur leur site Internet. C'est ensuite à l'électeur concerné qu'il appartiendra de décider s'il prend le risque de voter par voie électronique de son pays de résidence.*

Relèvement des plafonds concernant la population habilitée à voter électroniquement

Il s'agit de relever progressivement les limites de la population pouvant prendre part aux votations de façon électronique en fonction de l'avancement dans les cantons de la mise en œuvre de nouvelles normes de sécurité (il s'agit de passer des systèmes de première génération aux systèmes de deuxième génération). Les Suisses de l'étranger ne sont pas compris dans le calcul des plafonds, ce qui favorise leur participation.

	Mise en œuvre des nouvelles normes de sécurité	Plafond cantonal	Plafond fédéral
Statu quo	Pas de mise en œuvre	30% (+ Suisses de l'étranger)	30%
1^{ère} étape	Mise en œuvre partielle	50%	30%
2^{ème} étape	Mise en œuvre intégrale (système de 2 ^{ème} génération)	100%	illimité

Les exigences de sécurité se concentrent sur la vérifiabilité. Les cantons restent libres d'adopter ou non le vote électronique au moment où ils le jugent opportun.

Le but est que la grande majorité des Suisses de l'étranger et, dans l'idéal, la majorité des cantons puissent expérimenter le vote électronique lors des prochaines élections fédérales, en 2015. La Confédération encourage les cantons à offrir dès 2015 à certains de leurs électeurs résidant en Suisse la possibilité de voter par voie électronique.

Le Conseil fédéral publiera un 4^{ème} et probablement dernier rapport sur le vote électronique en 2017/2018. Si le résultat est positif, ce troisième canal de vote pourrait être instauré définitivement, les cantons restant libres de le proposer ou non.

Du point de vue des Suisses de l'étranger, le rapport peut être qualifié de positif. En abandonnant la clause Wassenaar, il répond à la demande de l'OSE, contenue dans sa pétition « Vote électronique pour tous », d'offrir ce nouveau canal de vote à tous les Suisses de l'étranger où qu'ils résident.

Proposition de conclusion

L'OSE se déclare satisfaite du déroulement de la phase d'essai 2006-2012. Pour la suite, elle salue particulièrement la proposition d'abandon de la clause Wassenaar qui offrira aux Suisses résidant dans les pays où les délais d'acheminement de la poste sont particulièrement longs la possibilité d'exercer leurs droits politiques. Elle approuve également l'adaptation des systèmes actuels vers des systèmes de deuxième génération permettant la vérifiabilité. Elle réitère en outre sa requête, exprimée dans sa pétition « Vote électronique pour tous », d'offrir le vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger lors des élections fédérales de 2015. Elle demande donc aux cantons de s'engager dans ce sens.

■ Résolution du CSE (8 avril 2011)

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) relève que les résultats des essais de vote électronique effectués jusqu'ici sont encourageants. Douze cantons ont déjà testé avec succès le vote électronique. La participation élevée des Suisses de l'étranger aux essais prouve que le vote électronique répond à un fort besoin.

Le CSE se réjouit que les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, des Grisons et de Saint-Gall souhaitent offrir pour la première fois la possibilité de participer aux élections fédérales par voie électronique. Il est en revanche déçu que les cantons-pilotes n'offrent eux-mêmes pas encore l'élection électronique cette année et déplore l'arrêt des essais dans le canton de Zurich.

Le CSE appelle les cantons à progresser sur le chemin de l'introduction du vote électronique et, ce faisant, à donner la priorité aux Suisses de l'étranger, afin que ceux-ci puissent exercer effectivement leurs droits politiques. Il demande à la Confédération et aux cantons de faire en sorte que pour les élections fédérales de 2015, l'élection électronique soit généralisée.

Contact

Organisation des Suisses de l'étranger

Alpenstrasse 26

3006 Berne

Suisse

Tél. +41 (0)31 356 61 00

Fax +41 (0)31 356 61 01

www.aso.ch

www.swisscommunity.org

Disclaimer : L'OSE n'assume pas la responsabilité pour le contenu publié dans cette factsheet.